REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024 Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 089-218904183-20240415-DC24_088-AR



N° 2024 - 088

Nomenclature @CTES: Domaine et Patrimoine / Locations

DOMAINE ET PATRIMOINE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE AK69 AU PROFIT DE MADAME SYLVIE CHAMOSSET

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article
 L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales;
- Considérant que la Ville de Tonnerre est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 69 sise rue du Pré Saint Adrien, d'une superficie de 48 m²;
- Considérant que cette parcelle n'est pas utilisée par la commune depuis plusieurs années ;
- Considérant la demande de Mme Chamosset de louer cette parcelle à des fins de jardin potager;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention d'occupation de parcelle au profit de Mme Sylvie Chamosset, aux conditions suivantes :
 - Parcelle: AK 69, d'une superficie de 48 m²,
 - Durée: 1 an renouvelable par tacite reconduction neuf fois,
 - Montant annuel: 21€
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant selon les besoins des 2 parties.

DE TONDERRE

A Tonnerre, le 2 avril 2024, Pour extrait conforme, Cédric CLECH Maire de Tonnerre